



## AVIS PUBLIC

---

**AVIS PUBLIC** est, par le présent donné à tous les contribuables de la susdite municipalité, qu'à une séance ordinaire de la municipalité tenue à huis clos en vidéo conférence le 7 février 2022, le Conseil a approuvé le règlement suivant intitulé :

### Règlement no. 22-393

#### **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 14-269 AFIN DE PROLONGER LE PROGRAMME DE SUBVENTION POUR FAVORISER LE REMPLACEMENT DE TOILETTES À DÉBIT RÉGULIER PAR DES TOILETTES À FAIBLE DÉBIT**

1. Le règlement informe la population de la prolongation du règlement qui subventionne l'achat de nouvelles toilettes à faible débit afin d'économiser les ressources en eau potable.
2. Le règlement est à la disposition des contribuables pour consultation au bureau municipal situé au 453, rue Saint-Denis à Saint-Alexandre durant les heures d'ouverture ou sur le site Internet de la municipalité au [www.saint-alexandre.ca](http://www.saint-alexandre.ca).

Donné à Saint-Alexandre  
Le 8 février 2022

**Francine Perras**  
Greffière-trésorière adjointe